



## **Présentation du PLAC**

### **Le Concours**

Le Prix de la lutte anticorruption (PLAC) récompense chaque année, les meilleures œuvres journalistiques sur la corruption au Burkina Faso. Il a pour objectif d'encourager les journalistes qui mènent des investigations sur les sujets de corruption. Il est destiné aux journalistes de Presse écrite et de radio qui travaillent avec la langue française.

### **Candidatures**

Le prix est ouvert à tous les journalistes de la presse écrite et de la radiodiffusion burkinabè, qu'ils soient du secteur privé ou public. Les candidats doivent être régulièrement employés dans un organe de presse, ou être free-lance collaborant avec des organes de presse burkinabè.

### **Critères de sélection**

Le jury sera composé de personnalités indépendantes, reconnues dans le domaine et la lutte contre la corruption. Ce jury recherchera les travaux :

- présentés de manière équilibrée, complète et objective,
- qui mettent en valeur les compétences journalistiques du candidat,
- dont le sujet est original, accessible et adapté à l'audience,
- qui sont le fruit d'une recherche structurée et approfondie sur les cas de corruption,
- qui livrent des connaissances précises sur la corruption,
- qui ont été diffusés ou publiés uniquement en langue française au cours de l'année précédant l'édition, avec preuve (support écrit, numérique ou audio) à l'appui.

### **Le Prix**

Le prix est composé comme suit :

#### **En presse Ecrite**

- Premier prix : Un trophée, une somme de 1.000.000 CFA, plus une attestation ;
- Deuxième prix : 700 000 CFA, plus une attestation ;
- Troisième prix : 500 000 CFA, plus une attestation.

## **En radio**

- Premier prix : Un trophée, une somme de 1.000.000 CFA, plus une attestation ;
- Deuxième prix : 700 000 CFA, plus une attestation ;
- Troisième prix : 500 000 CFA, plus une attestation.

## **Soumission**

- Vous pouvez seulement présenter un maximum de 4 œuvres en tout.
- Veuillez remplir correctement le formulaire d'inscription.
- Votre dossier doit contenir votre CV actualisé.
- Veuillez nous envoyer (au maximum) deux (2) copies de votre travail.

Les journalistes de presse écrite devront fournir l'original, ainsi qu'une photocopie lisible de l'article. Si les articles ont été mis en ligne, faites nous parvenir l'URL du site. Les journalistes Radio devront fournir deux CD de leur travail.

- Vous pouvez envoyer les œuvres au siège du Réseau national de lutte anticorruption à Ouagadougou, sise Rue Zomsoba, secteur 27 Pissy.

## **Catégories**

Veillez passer en revue l'intégralité de vos travaux qui ont été publiés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de l'année précédant l'édition et envoyez-nous ceux qui sont le plus engagés dans la lutte contre la corruption. Rappelons que chaque participant est limité à un maximum de quatre œuvres en tout.

Le concours est ouvert à deux types de médias, la presse écrite et la radiodiffusion.

### **1 – Presse écrite**

Ce prix distingue spécifiquement le travail d'un journaliste de presse écrite qui lève le lièvre sur une pratique de corruption. Les candidatures peuvent être soumises sous la forme d'un article ou d'une série d'articles traitant du même sujet. Veuillez nous faire parvenir l'original et la photocopie de chaque article soumis.

### **2 – Radiodiffusion**

Ce prix distingue spécifiquement le travail d'un journaliste de radio qui lève le lièvre sur une pratique de corruption. Les œuvres démontrent une investigation poussée sur les faits de corruption, elles peuvent prendre la forme :

- d'un sujet traité en profondeur dans le cadre d'une émission de 30 minutes maximum,
- d'un reportage radio d'une durée de 30 minutes maximum,
- d'un entretien poussé sur un sujet de corruption de 30 minutes maximum.